

EXTERNE

DOCUMENT

Londres, juillet 1994

BOSNIE-HERZÉGOVINE
Violences commises
dans les zones serbes de Bosnie
Mise à jour

Ce document complète les informations contenues dans le rapport intitulé « Vous n'avez rien à faire ici » : Violences commises dans les régions contrôlées par les Serbes de Bosnie (index AI : EUR 63/11/94 - ÉF AI 94 RN 129) [version abrégée : EUR 63/12/94 (en anglais seulement)], juin 1994.

Nouveaux abus signalés

Amnesty International a été informée de nouvelles violences commises à l'encontre de membres de minorités dans les régions de Bosnie-Herzégovine contrôlées par les Serbes. Selon une dépêche de l'agence Reuters en date du 5 juillet 1994, des Serbes en uniforme ont frappé au moins 40 Musulmans et Croates qui attendaient devant le bureau du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) à Banja Luka afin de s'inscrire pour quitter la région. Un porte-parole du HCR aurait déclaré : « Une voiture de police s'est arrêtée et quatre hommes en uniforme en sont sortis et ont commencé à les frapper à coups de matraque, sans distinction d'âge ou de sexe ». Les assaillants seraient ensuite partis, mais, revenus une demi-heure plus tard, ils ont de nouveau attaqué la foule. Toujours selon le porte-parole du HCR, « les policiers se sont cachés dans les buissons situés de l'autre côté de la route jusqu'à six heures [le lendemain matin], agressant tous ceux qui tentaient de revenir au bureau ... Beaucoup des personnes qui se sont présentées dans nos locaux ce matin-là [5 juillet] étaient couvertes de bleus, et certaines avaient encore du sang sur le visage. Trois, pensons-nous, ont été hospitalisées, et en tout 40 à 45 personnes, semble-t-il, ont été battues ». Un officier de liaison serbe bosniaque aurait par la suite déclaré ne pas être au courant de ce qui s'était passé et aurait promis de mener une enquête.

Il semblerait par ailleurs que l'on continue de contraindre des hommes à exécuter des travaux près des lignes de front. Le 6 juillet, The Guardian de Londres, citant le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), indiquait qu'au cours des deux derniers mois des centaines de Musulmans et de Croates avaient été enrôlés pour accomplir des travaux de ce genre dans la région d'Orzén, dans le centre-nord de la Bosnie-Herzégovine, théâtre de combats entre les Serbes de Bosnie et les forces gouvernementales bosniaques. Ils avaient été forcés de creuser des tranchées et de transporter des munitions vers les positions serbes, s'exposant de ce fait aux balles des tireurs isolés des forces du gouvernement bosniaque. Toujours selon The Guardian, le CICR considère la mobilisation de membres de minorités pour des travaux sur le front comme la dernière d'une série de mesures visant à contraindre les Musulmans et les Croates à abandonner leurs domiciles. Un fonctionnaire du CICR dont le nom n'a pas été précisé aurait déclaré : « Ceci est contraire à la Convention de Genève et au droit humanitaire, mais les deux parties usent de ces méthodes - les Musulmans à un degré moindre ».

Mesures prises par les autorités

Selon le numéro du journal *Borba* de Belgrade du 4 juin 1994, au cours des mois d'avril et de mai, la police aurait arrêté dans la région de Banja Luka 105 personnes pour banditisme, viol, extorsion et meurtre. On aurait trouvé les auteurs de onze des seize meurtres signalés à la police. Deux violateurs auraient été identifiés et 25 des 40 actes de banditisme élucidés. Un groupe de cinq personnes déplacées (vraisemblablement serbes) de la ville de Zenica, qui se trouve placée sous le contrôle du gouvernement bosniaque, auraient été arrêtées pour le viol et le meurtre, le 13 mars 1994, de Suada Omrovic, une femme rom de Banja Luka.

Amnesty International accueille avec satisfaction les mesures qui auraient été prises par les autorités et les considère comme des initiatives positives pouvant conduire à une diminution des violations des droits de l'homme. L'Organisation fait cependant remarquer que, si des améliorations et des détériorations périodiques de la situation ont déjà pu être observées dans diverses villes par le passé, son souhait est que l'on parvienne enfin à une amélioration durable et à la fin des abus.

Mouvements de réfugiés

Des articles parus récemment dans *Borba*¹ fournissent des renseignements complémentaires sur la manière dont opèrent certaines instances privées pour organiser le départ de ceux qui souhaitent quitter les régions contrôlées par les Serbes de Bosnie. Ils confirment les déclarations des réfugiés. Dans un de ces articles (*Borba*, 20 juin 1994), Dragan Šalic, directeur du service chargé des réfugiés au sein de l'administration de facto des Serbes de Bosnie, déclarait qu'aucune organisation humanitaire, tant locale qu'internationale, ne participait à la préparation de ces départs, qui était entièrement prise en charge par des « organismes privés ». Dans un autre article (8 juin 1994), le journal précise qu'un de ces « organismes » à Bosanska Gradiska reverse à la commune 70 p. cent des sommes payées par ses "clients".

Au cours des dernières semaines, des groupes de réfugiés ont continué de quitter les régions de Bosnie contrôlées par les Serbes en utilisant les services de ces "organismes", pour arriver en Croatie. Un groupe de 462 réfugiés qui avaient quitté le territoire sous contrôle serbe le 14 juin 1994 s'est trouvé bloqué dans le Sretar ouest, une des zones de Croatie placées sous la protection des Nations unies, après que les autorités croates eurent refusé de les admettre dans les régions placées sous leur contrôle, et annoncé que l'accueil de tels groupes sur leur territoire était pour l'instant suspendu. Pour justifier leur décision, elles ont invoqué le manque de logements et les opérations de réinscription des réfugiés se trouvant d'ores et déjà en Croatie qui étaient alors en cours. La plupart des membres du groupe n'étaient pas en mesure de présenter tous les papiers requis par les autorités croates pour l'entrée dans le pays. Toutefois, trente à quarante personnes qui étaient en possession de documents valides se sont vu, elles aussi, refuser cette autorisation. La plupart des intéressés ont été contraints de rester dans le Sretar ouest pendant une semaine avant d'être finalement autorisés à entrer en Croatie à la suite d'une intervention du HCR.

1. *Borba*, 8 juin, 13 juin et 20 juin 1994.

Violences commises dans les régions contrôlées par les autorités de la Fédération de Bosnie-Herzégovine

Amnesty International est intervenue auprès des autorités de la Fédération de Bosnie-Herzégovine² pour leur demander de prendre des mesures pour protéger les Serbes et les autres habitants contre d'éventuelles atteintes aux droits de l'homme. Selon un article paru dans Borba le 30 juin 1994, des Serbes qui avaient récemment quitté la ville de Zenica, contrôlée par le gouvernement bosniaque, auraient rapporté que des hommes mobilisables avaient été enrôlés de force pour combattre dans la région d'Orzén. Ils ont ajouté que, tout récemment, le 25 juin, plusieurs centaines d'hommes avaient ainsi été emmenés vers le front dans cinq autobus.

Amnesty International a également appris avec préoccupation que des Serbes et des membres d'autres minorités, y compris des Croates, résidant dans les zones contrôlées par le gouvernement bosniaque ont été contraints d'effectuer des travaux près de la ligne de front, maltraités par des soldats ou par la police, ou encore emprisonnés en tant qu'objecteurs de conscience. Un des témoignages recueillis concerne Milenko Marjanovic, personnalité locale de l'Union démocratique croate, qui, selon la radio croate de Mostar, a été arrêté le 30 juin par la police militaire du Deuxième corps de l'Armée de Bosnie-Herzégovine, en présence d'une vingtaine d'habitants du village croate de Lipnica, près de Tuzla, parce qu'il avait refusé d'être mobilisé.

En dépit du renouvellement de l'alliance entre Musulmans et Croates de Bosnie, un porte-parole du HCR a déclaré le 4 juillet que, à Mostar, des miliciens croates bosniaques continuaient de harceler les Musulmans et de les chasser du quartier croate de la ville. Le personnel du HCR qui se trouve sur les lieux aurait été averti qu'environ 80 personnes qui avaient été expulsées de leurs maisons situées dans la partie ouest de la ville étaient arrivées dans le quartier est (côté musulman) au cours des deux semaines précédentes. Selon l'agence Reuters, le porte-parole du Haut Commissariat a cité un cas à titre d'exemple : trois soldats des forces croates de Bosnie (HV0) avaient frappé une Musulmane, lui écrasant la hanche à coups de crosse de fusil, la laissant paralysée car elle venait de subir une opération de chirurgie reconstructive à cette articulation. Avant de l'expulser de son appartement, ils lui auraient de plus enlevé une dent en or en utilisant des gants de caoutchouc trempés dans de l'essence, et arraché de grandes touffes de cheveux.

Résumé concernant le rapport d'Amnesty International intitulé « Votre place n'est pas ici » : Violences commises dans les régions contrôlées par les Serbes de Bosnie (index AI : EUR 63/11/94 - ÉF AI 94 RN 129 [version abrégée : EUR 63/12/94, en anglais uniquement], juin 1994) : le viol de la fille de la victime mentionné à la page 10, paragraphe 3 (et à la page 4, paragraphe 4 de la version abrégée) n'a pas été confirmé.

MOTS-CLÉS : REFUGIÉS 1 / TORTURE/MAUVAIS TRAITEMENTS 1 / INFIRMITÉ / TRAVAIL FORCÉ / CONSCRIPTION / MINORITÉS / GROUPES RELIGIEUX - MUSULMANS / GROUPES ETHNIQUES / MILITANTS POLITIQUES / OBJECTEURS DE CONSCIENCE / FEMMES / PERSONNES ÂGÉES / POLICE / CIVILS ARMÉS / POLICE MILITAIRE / ENQUÊTES SUR LES VIOLATIONS / CONFLIT ARMÉ / CICR / HCR

La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre : BOSNIA-HERZEGOVINA : Abuses in Bosnian Serb areas : Update. Index AI : EUR 63/15/94. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat International par les ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - EFAI - Service RAI - septembre 1994.

2. La Fédération de Bosnie-Herzégovine comprend à la fois les territoires sous contrôle du gouvernement bosniaque de Sarajevo, à majorité musulmane, et sous contrôle des autorités croates de Bosnie de la "République Croate d'Herzeg Bosna". Ces deux entités ont décidé de former une fédération et ont signé à cet effet un accord en mars 1994 à Washington.